

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2025/03/26

Date de convocation L'an deux mil vingt cinq  
**21 mars 2025** le **LUNDI 31 MARS 2025** à 18 Heures 00  
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la  
Date d'affichage présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.  
**25 mars 2025**

Nombre de conseillers **Etaient présents :**  
Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET  
Présents : 19 Monsieur Guy BRAS - Mme Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ  
Votants : 19 Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER - Madame Ghislaine  
VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ - Monsieur Fouad AJARRAY -  
Madame Yveline LOURDEL - Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY -  
Monsieur Patrick BRUGUET - Madame Christelle LEBAS - Madame Astrid SAVARY -  
Madame Corinne DOLLE - Monsieur Thierry IMBERT - Monsieur Olivier QUIGNON

**Excusés :**  
Madame Chantal DECOCQ  
Monsieur Yves RAOULT  
Monsieur Philippe LEFEBVRE  
Madame Audrey TISON  
Monsieur Jean-Claude NOEL  
Monsieur Hubert CHIVET  
Madame Sandrine SERGEANT

NM **Secrétaire de séance :**  
Monsieur Stéphane FOURNIER

<b>Objet : Remboursement de participations aux Accueils Collectifs de Mineurs</b>
---

Monsieur le Maire expose :

Lors des activités de loisirs des vacances d'HIVER 2025, des enfants inscrits n'ont pu fréquenter les activités de loisirs en raison d'empêchements dûment justifiés auprès des services de la ville.

Les familles ont demandé le remboursement des frais engagés conformément au règlement intérieur.

Il s'agit de :

- Monsieur TOPHOFENS Stephens, domicilié 14 rue de Justice 62223 Saint-Nicolas-lez-Arras, pour l'enfant TOPHOFEN Zola pour une participation d'un montant de 47.50 euros.
- Madame LALY Marie, domiciliée 04 rue Raoul Briquet 62223 Saint-Nicolas-lez-Arras, pour l'enfant CUVILLIER LALY Apolline pour une participation d'un montant de 47.50 euros.

Il vous est proposé :

- D'autoriser le remboursement des familles.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas Lez Arras,  
Le 1<sup>er</sup> avril 2025  
Le Maire,  
Alain CAYET.



*[Handwritten signature of Alain Cayet]*